



# « Osons le changement! » Congrès INSOS 2017

*La révision en cours de la loi fédérale sur l'assurance  
invalidité peut-elle atteindre ses objectifs pour les personnes  
en situation de handicap psychique ?*

**Mardi 22 août 2017 – Montreux**

**Florence Nater**, directrice Coraasp  
Organisation faîtière romande d'institutions et d'associations  
actives dans le domaine de la santé psychique



# Sommaire

- 1. Développement continu de l'AI : une révision nécessaire?**
- 2. Enquête-sondage Coraasp**
- 3. Une révision adaptée ?**
- 4. Oser le changement ... aussi dans le domaine du handicap psychique**
- 5. Conclusion**
- 5. Questions, discussion**



# 1. Développement continu de l'AI : une révision nécessaire ?

## BILAN DES 5<sup>ÈME</sup> ET 6<sup>ÈME</sup> RÉVISIONS A

**Bilan plutôt positif sous l'angle financier de l'assurance sociale**

- **diminution du nombre de nouvelles rentes (en Suisse)**

*2003 : 28'200 nouvelles rentes*

*2016 : 14'100 nouvelles rentes*

- **diminution de l'effectif total des rentiers (en Suisse)**

*2006 : 251'800 bénéficiaires de rentes*

*2016 : 220'600 bénéficiaires de rentes*



## 1. Développement continu de l'AI : une révision nécessaire ?

- **comptes de l'assurance en amélioration**

*résultats bénéficiaires depuis 2011*

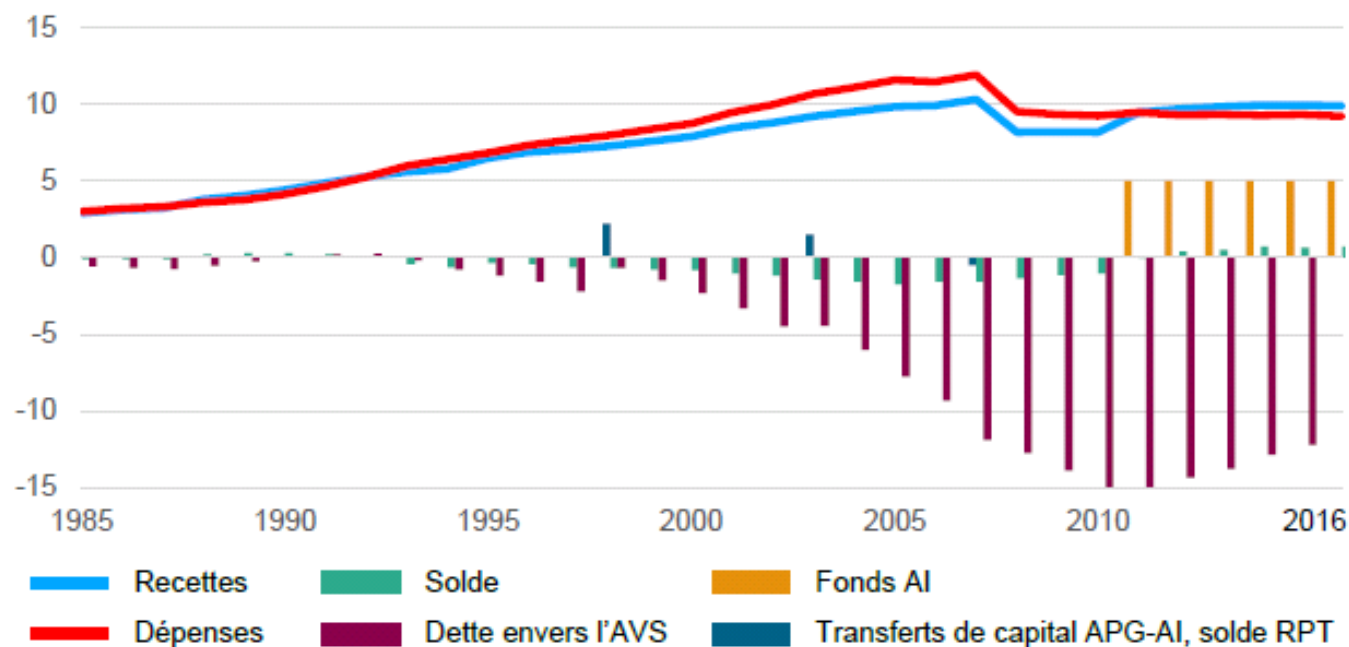
*résultats excédentaires même à l'échéance du  
financement additionnel fin 2017;*

*diminution de la dette :  
15 milliards fin 2011  
11.4 milliards fin 2016*

*selon les projections, dette remboursée en 2030!*

# 1. Développement continu de l'AI : une révision «bonne conscience»?

**G1** Évolution des finances de l'AI depuis 1985, en milliards de francs



Source : CdC (Compte d'exploitation de l'AI)

**DONC A PRIORI PAS DE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE DE REFAIRE UNE NOUVELLE RÉVISION !**



# 1. Développement continu de l'AI : une révision nécessaire ?

## BILAN DES 5<sup>ÈME</sup> ET 6<sup>ÈME</sup> RÉVISIONS A

D'une assurance de rente à une assurance de réadaptation, oui mais ...

- *5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> révisions = développement d'un certain nombre de mesures (détection et intervention précoce, mesures d'ordre professionnel, mesures de réinsertion ...)*
- *objectif : renforcer le principe «la réinsertion prime la rente» (principe existant dans la loi sur l'assurance invalidité dès sa création)*
- *5<sup>ème</sup> révision : mesures pour éviter le recours à la rente*
- *6<sup>ème</sup> révision A : mesures pour réinsérer les rentiers*

# 1. Développement continu de l'AI : une révision nécessaire ?

## Bilan des mesures de la 6<sup>ème</sup> révision A

- Augmentation des prestations de réadaptation professionnelles pour les rentiers AI

*2011 (avant 6a) 2846 mesures de réadaptation professionnelles octroyées*

*2013 (après 6a) 3441 mesures de réadaptation professionnelles octroyées*

mais quel impact sur la réinsertion durable ?

- La diminution du nombre total de rentes est plus le fait de la réduction du nombre de nouvelles rentes que de la réinsertion des rentiers

*2011 (avant 6a) 50'040 rentes révisées : 954 réductions (1.9 %), 3033 (6.1 %) suppressions*

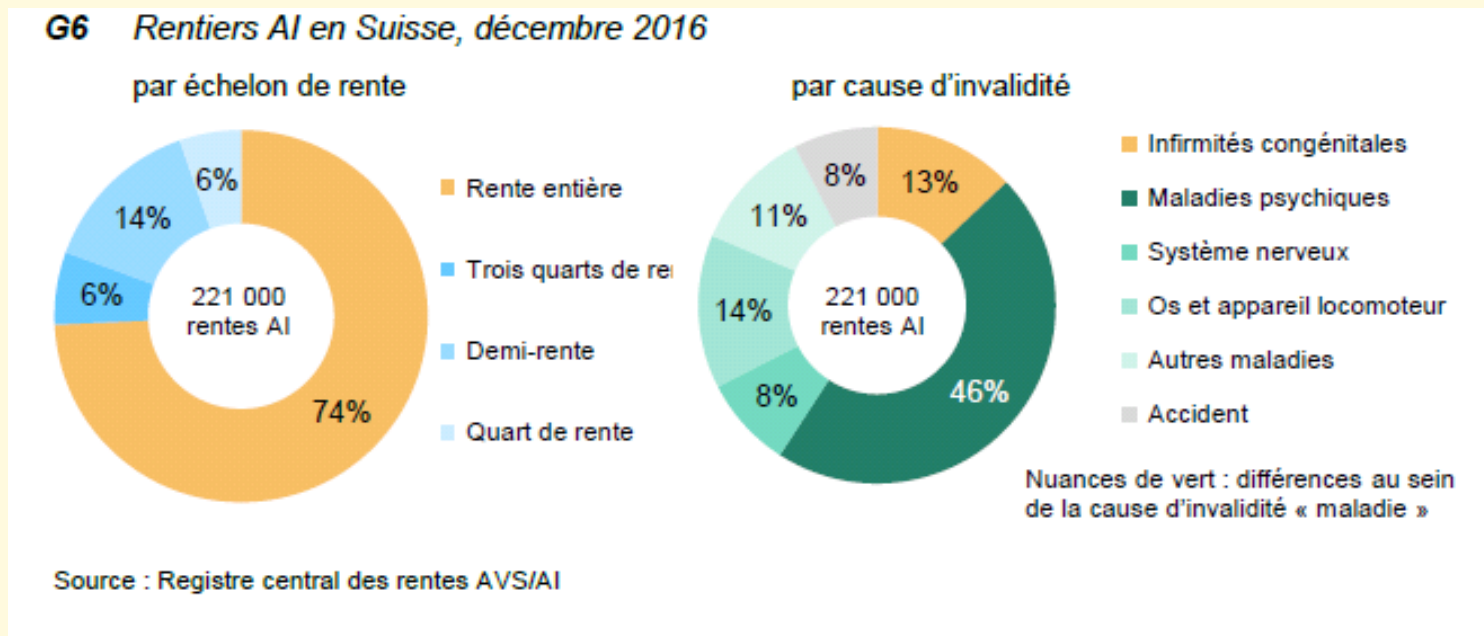
*2013 (après 6a) 44'065 rentes révisées : 729 réductions (1.7%), 3094 (7 %) suppressions*



# 1. Développement continu de l'AI : une révision nécessaire ?

## Autres constatations :

- *La baisse du nombre de nouvelles rentes est moins marquée pour les invalidités en raison de troubles psychiques*
- *Le taux de rentes des personnes souffrant de maladies psychiques est resté constant*



**EU ÉGARDS À CES CONSTATS, UNE NÉCESSITÉ POLITIQUE DE REFAIRE  
UNE NOUVELLE RÉVISION...**



## 2. Enquête-sondage Coraasp – 2015

### ENQUÊTE-SONDAGE MENÉE PAR LA CORAASP EN 2015 AUPRÈS DE SES MEMBRES

#### Objectif :

*«Prendre la température» auprès des membres entre les inquiétudes générées par les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> révisions de l'AI et le vécu effectif depuis l'entrée en vigueur de celles-ci*

#### Méthode :

- *Questionnaire-sondage distribué auprès de 1560 personnes en Suisse romande*
- *360 questionnaires remplis en retour (taux de réponse de 23 %)*
- *309 questionnaires remplis par des personnes au bénéfice d'une rente AI*
- *51 questionnaires remplis par des personnes n'étant pas ou plus au bénéfice d'une rente AI*

## 2. Enquête-sondage Coraasp – 2015

**Mise en garde :**

*Les éléments qui suivent sont à considérer comme des hypothèses et pistes de réflexion et non comme des vérités absolues!*

***Vulnérabilité psychique et formation; parmi les répondants au bénéfice d'une rente AI :***

- *la proportion de personnes n'ayant suivi que l'école obligatoire s'est révélée plus importante en comparaison avec la population en général (33 % / 12 %)*
- *la proportion de personnes au bénéfice d'une formation supérieure (HES ou université) s'est révélée inférieure en comparaison avec la population en général (13 % / 25 %)*

## 2. Enquête-sondage Coraasp – 2015

***Handicap psychique et réinsertion professionnelle;  
parmi les répondants au bénéfice d'une rente AI :***

- ***Pour la majorité d'entre eux (73 %) : pas de modification de leur rente suite à une révision***
- ***Seuls 10 répondants (3 %) ont vu leur rente diminuer suite à une révision***
- ***Seuls 8 répondants se sont vus proposer une mesure de réadaptation lors de la révision***
- ***Près de 30 % des répondants ont déclaré avoir vécu difficilement le processus de révision***

**DES CONSTATS QUI À CERTAINS ÉGARDS CONFIRMENT LES  
CONSTATS DU CONSEIL FÉDÉRAL À L'APPUI DU  
« DÉVELOPPEMENT CONTINU DE L'AI. ». ET POURTANT....**



### 3. Une révision adaptée ?

**ET POURTANT LA QUESTION QUI SE POSE POUR LA CORAASP :  
CETTE NOUVELLE RÉVISION EST-ELLE ADAPTÉE ?**

L'essentiel du projet du Conseil fédéral est de «***renforcer le potentiel de réadaptation et améliorer l'aptitude au placement de ces 3 groupes cibles suivants***» :

- ***enfants***
- ***jeunes et jeunes assurés atteints dans leur santé psychique***
- ***assurés atteints dans leur santé psychique***

mais aussi mettre en place un système de rentes linéaires.



### 3. Une révision adaptée ?

**Pour les enfants, des mesures spécifiques prévues :**

- *modification de la liste des infirmités congénitales*
- *adaptation des prestations des mesures médicales AI aux critères de l'assurance maladie*

**Pour les autres «groupes cibles», à savoir :**

- *jeunes et jeunes assurés atteints dans leur santé psychique*
- *assurés atteints dans leur santé psychique*

**L'essentiel des mesures prévues consiste en une extension des mesures déjà existantes ....**



### 3. Une révision adaptée ?

Pour les jeunes :

**Extension des mesures de détection précoce, des mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle et des prestations de conseil et de suivi aux jeunes qui ne sont pas encore sur le marché du travail**

- + *agir rapidement lorsque des jeunes sont en situation de décrochage scolaire***
  
- *difficile pour des jeunes adolescents de se reconnaître dans une étiquette de «vulnérable psychiquement» et d'avoir à faire à l'AI***



### 3. Une révision adaptée ?

**Pour les assurés adultes :**

**Extension des prestations de conseil et de suivi et des mesures de détection précoce aux personnes menacées d'invalidité**

- + *action avant qu'un problème ne s'installe de façon plus chronique***
- *individualisation des problèmes et stigmatisation des personnes en difficulté***
- *les offices AI disposent-ils des compétences Pour offrir des prestations adaptées en matière de conseil et de suivi ?***



### 3. Une révision adaptée ?

**Pour les assurés adultes :**

**Assouplissement des mesures de réinsertion (extension de la durée)**

**+ *dans le domaine de la santé psychique, le temps est un élément important***

**Location de services**

**+ *opportunité pour les assurés d'acquérir de l'expérience dans le 1<sup>er</sup> marché du travail***

**- *Risque de voir les assurés AI utilisés comme de la main d'œuvre à bon marché dont on se sépare comme on veut***



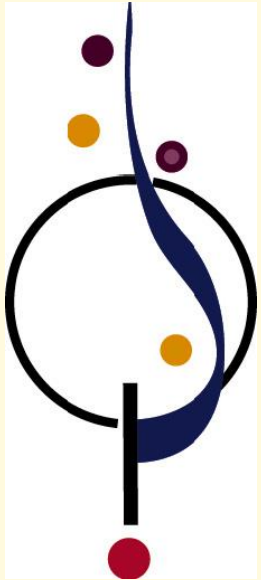


### 3. Une révision adaptée ?

***En résumé pour la Coraasp : pas d'opposition fondamentale sur les propositions formulées par le Conseil fédéral, mais des doutes sur les chances de succès d'une révision :***

- ***qui insiste sur des mesures destinées à la réinsertion des rentiers AI, mesures qui manifestement n'ont pas apporté les fruits attendus;***
- ***qui à nos yeux ne traite que partiellement la problématique de l'insertion professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques***

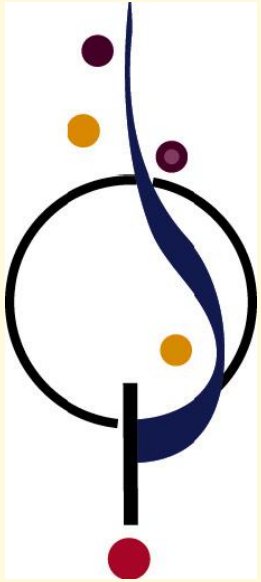
## 4. Oser le changement ... Aussi dans le domaine du handicap psychique



***LA VISION DE LA CORAASP DEPUIS LES PREMIÈRES RÉVISIONS  
AI: ON NE RÉSOUDRA PAS LE PROBLÈME DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES  
PSYCHIQUES EN SE CENTRANT EXCLUSIVEMENT SUR UNE  
APPROCHE INDIVIDUELLE.***

- ***Le dispositif légal de la santé au travail doit être adapté (considération également évoquée dans le cadre du rapport de l'OCDE de 2013 «Santé mentale et emploi : Suisse»)***
- ***Des moyens supplémentaires doivent être alloués à la promotion de la santé psychique en entreprise***

## 4. Oser le changement ... Aussi dans le domaine du handicap psychique



- ***L'un des principaux obstacles à la reprise d'une activité professionnelle pour les personnes atteintes durablement dans leur santé psychique tient à l'insécurité***
- ***Le risque de rechute, même chez les personnes bien rétablies, est toujours présent.***
- ***La garantie d'une sécurité des revenus en cas de rechute est un paramètre essentiel de la réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé psychique.***

***C'est pourquoi :***

***LA CORAASP PROPOSE L'ÉTUDE D'UN SYSTÈME D'ASSURANCE S'INSPIRANT DE CELUI DES GAINS INTERMÉDIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE AVEC UN DELAI-CADRE DE 5 ANS.***

## 5. Conclusion

***LES TROUBLES PSYCHIQUES FONT PARTIE DES MALADIES  
PROFESSIONNELLES DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE.***

***AU DÉBUT DU 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE LES AUTORITÉS POLITIQUES ONT DÛ  
AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES MINES...***

***AU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE LES AUTORITÉS POLITIQUES SE DOIVENT  
D'AGIR SUR LE TRAVAIL QUI REND MALADE.***

## **6. Questions - discussions**

**La parole est à vous !**

**Merci de votre attention !**



**Sources :**

**Statistiques OFAS / AI :**

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/iv/statistik.html>

**Sécurité sociale CHSS No 2/ 2017 :**

<https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/artikel/developpement-continu-de-lai%E2%80%89apercu/>

**Message du Conseil fédéral à l'appui du  
«Développement continu de l'AI» :**

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/2363.pdf>

**Consultation sur la modification de loi sur l'assurance  
invalidité (Développement continu de l'AI) : prise de  
position de la Coraasp**

<http://coraasp.ch/politique/coraasp7emerevisionai>

**Enquête-sondage AI Coraasp  
(document disponible sur demande)**